



Le procès de Maurice Kamto, écroué depuis janvier, débutera le vendredi 6 septembre devant un tribunal militaire de Yaoundé, aux côtés de plusieurs de ses partisans.

Ils sont accusés entre autres d'« *insurrection et hostilité contre la patrie* ». Les supputations vont bon train pour ce qui concerne la sentence que pourrait connaître ces opposants de Paul Biya. Leurs avocats dénoncent déjà une « *parodie de justice* ».

Me Alice Nkom redoute une peine extrême pour Maurice Kamto et ses camarades politiques. « *Je ne serai pas surprise que le tribunal militaire condamne à mort, Kamto et les autres. La séparation des pouvoirs est étranglée et c'est la loi des galons qui est exécutée dans ce procès. Les Kamto sont déjà jugés à l'avance. Les décisions qui vont découler ont déjà été prises* », regrette la première femme avocate d'expression française au barreau du Cameroun.

« *Le procès de Kamto est le procès du siècle. Le monde entier attend ce procès et nous serons à Yaoundé pour ça. Nous allons assister à un match où d'un côté on aura Kamto et son groupe et de l'autre côté, on aura Biya, la cour suprême, le tribunal militaire, les juges* », ajoute-t-elle

Dans une correspondance remise par canal d'huissier au président du tribunal militaire de

Yaoundé, avec ampliation aux autorités administratives et aux représentations diplomatiques, Maurice Kamto et ses camarades politiques ont fixé des préalables pour se rendre au tribunal militaire; « ***le plus grand prix au libre accès du vrai public dans la salle d'audience durant toute la durée du procès, ainsi que l'autorisation d'accès à la salle d'audience des médias publics et privés, nationaux et internationaux*** », ont-ils exigé.